PLAN LOCAL d'URBANISME

Wintzenheim

3a. Règlement – document graphique – Zones agricoles et naturelles

Mai 2022

1:5 000

LISTE DES EMPLACEMENTS RESERVES
ZONES AGRICOLES ET NATURELLES

N°	Nature de l'opération projetée	Bénéficiaire
33	Elargissement et aménagement de la RN 83	Collectivité européenne d'Alsace
35	Elargissement et aménagement de la RD 417	

LIMITES

limite communale

limite de zone ou de secteur

marge de recul

EMPLACEMENTS RESERVES

numéro de renvoi à la liste des emplacements réservés

SERVITUDES DE MIXITE SOCIALE

numéro de renvoi à la liste des servitudes de mixité sociale

PLANTATIONS ET ESPACES BOISES
classés au titre de l'art. L.130-1 du code de l'urbanisme

espaces boisés classés

ELEMENTS DU PAYSAGE IDENTIFIES
au titre de l'art. L.123-1-5 du code de l'urbanisme

bâtiment à protéger

secteur de bosquets prés vergers à protéger

zone non aedificandi

sens de faîtage

établissement agricole initialement soumis au RSD et pour lequel un nouveau périmètre d'éloignement a été défini (25 m).

D'une manière générale, les limites de zone ou de secteur s'appuient sur des limites parcellaires. Dans le cas contraire, la limite à considérer est constituée par l'axe des limites de zone ou de secteur.